



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## PME

Question écrite n° 40577

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les graves conséquences auxquelles sont confrontées les petites et moyennes entreprises en cas de dépôt de bilan de clients qui laissent une dette importante avec un espoir de règlement très aléatoire. Cette situation est en effet, très préjudiciable à la survie de ces entreprises et a fortiori des emplois qu'elles génèrent. Il lui demande par conséquent de lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de remédier à cet état de fait.

### Texte de la réponse

Les difficultés auxquelles sont confrontées les PME en cas de dépôt de bilan de leurs clients ou même de délais de paiement imprévus de leurs créances sont incontestables. Les entreprises font de plus en plus souvent appel à des tiers (sociétés d'assurance crédit ou d'affacturage) pour les protéger contre de tels risques. Afin de faciliter le recours par les entreprises en création, et donc particulièrement fragiles, à de tels dispositifs, le Gouvernement a demandé à la Société française de garantie des financements des PME (SOFARIS) de mettre en place avec les sociétés d'affacturage qui le souhaitent un partenariat permettant notamment de diminuer le coût du recours à l'affacturage pour l'entreprise et de rendre plus stables les relations entre l'entreprise cliente et la société d'affacturage. Plusieurs sociétés d'affacturage ont d'ores et déjà signé un tel accord de partenariat avec la SOFARIS. À cette fin, un fonds de garantie spécifique a été mis en place à la SOFARIS et doté par l'État à hauteur de 10 millions de francs en 1996.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40577

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er juillet 1996, page 3485

**Réponse publiée le :** 23 septembre 1996, page 5061